



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 20504

Numéro SIREN : 347 381 865

Nom ou dénomination : 360° SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2017 sous le numéro de dépôt 55558



2017055582016

DATE DEPOT : 17/07/2017

N° DE DEPOT : 55558

N° GESTION : 2013B20504

N° SIREN : 347381865

DENOMINATION : 360° SERVICES

ADRESSE : 107 boulevard Raspail 75006 Paris

MILLESIME : 2016

.

360° SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 107 Boulevard Raspail - 75006 PARIS
RCS PARIS 347 381 865

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

18 JUIL. 2017

Sous le N° 65558

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2017

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 font apparaître une perte de - 127.542,75 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2016 :	- 127.542,75 €
Report à nouveau antérieur :	- 76.626,92 €
Pour former un résultat distribuable de :	- 204.169,67 €

Que nous vous proposons d'affecter en intégralité au poste « Report à nouveau », qui passerait ainsi d'un montant de - 76.626,92 € à un montant de - 204.169,67 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE	AVOIR FISCAL
2015	-	-
2014	-	-
2013	-	-

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Président et constatant que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 font apparaître une perte de - 127.542,75 €, décide de l'affecter de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2016 :	- 127.542,75 €
Report à nouveau antérieur :	- 76.626,92 €
Pour former un résultat distribuable de :	- 204.169,67 €

L'Associé unique décide d'affecter le montant de - 127.542,75 € en intégralité au poste « Report à nouveau », qui passera ainsi d'un montant de - 76.626,92 € à un montant de - 204.169,67 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au cours des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme
Monsieur Lionel PLESSY
Président





Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012016** et clos le **31122016** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐
 si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) ☐
 si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐
 si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE DE PARIS 6EME N.DAME DES CHAMPS 9 PLACE SAINT SULPICE 75292 PARIS CEDEX 06		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	
A IDENTIFICATION	SAS 360 DEGRES SERVICES 107 BLVD RASPAIL 75006 PARIS		B ACTIVITE	
	651	323167		34738186500067
	Insp. IFU	N° dossier		N° Siret
Identification du destinataire			Activités exercées (souligner l'activité principale) : TSPT CARACTERE MEDICAL Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante **01012016**

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

SAS Groupe PETIT FORESTIER

11 route de Tremblay
93420 VILLEPINTE

n° SIRET **49892374700014**

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,33 %		Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	173 319
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposable à 15% du cadre 1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines ☐		Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt de) à versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou s'il s'agit de primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ Nom, adresse, téléphone, télécopie : - Professionnel de l'expertise comptable : REGI - Conseil : - CGA : - N° d'agrément du CGA	4, rue de Saint Pétersbourg 75008 PARIS 0144707300	A Paris le 27042017 Signature et qualité du déclarant Lionel PLESSY Président
--	--	---

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice **SAS 360 DEGRES SERVICES**
31122016

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2017)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS 360 DEGRES SERVICES
31122016

H | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires (abstraction faite des sommes versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS) ou sur le 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)**

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVL imputée sur les PVL de l'exercice

MVL réalisée au cours de l'exercice

MVL restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ au exercice

Désignation de l'entreprise SAS 360 DEGRES SERVICESdu 01/01/2016Adresse 107 BLVD RASPAIL75006 PARISau 31/12/2016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MEILLEUR RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2	BOIVIN Christelle	Directrice de Succursale	26, rue Blondel	92400 COURBEVOIE				
3	BOIVIN Yvon	Responsable équipe greffe	2, allée le Titien	92400 COURBEVOIE				
4								
5	LARUE Walter	Chauffeur/Chef équipe	77, avenue Jean baptiste Clément	92100 BOULOGNE BILLANCOURT				
6	GOUACHE Fabrice	Responsable commercial	36, rue de Picpus	75012 PARIS				
7	LOMBARD Jérôme	Chauffeur	35, rue de Rouen	92400 COURBEVOIE				
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ①)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES	TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ①)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ②)	Valeur des avantages en nature (v. notice ③)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ④)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑤)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑥)	
1								
2	50 931			50 931				50 931
3	39 640			39 640				39 640
4								
5	40 562			40 562				40 562
6	42 030			42 030				42 030
7	35 724			35 724				35 724
8								
9								
10								
**	208 887			208 887				208 887

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		2 969
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		762
Total		3 731

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ①	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	212 618	- de l'exercice ⑩	(173 319)
- de l'exercice précédent ⑩	213 650	- de l'exercice précédent ⑩	25 648
Nom et qualité du signataire Lionel PLESSY Président		A Paris....., le <u>27/04/2017</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Désignation de l'entreprise : SAS 360 DEGRES SERVICES			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12					
Adresse de l'entreprise : 107 BLVD RASPAIL			75006 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 12			
Numéro SIRET : 34738186500067					Néant ☐			
			Exercice N, clos le, 31/12/2016		N-1 31/12/2015			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2			
			Net 3		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CO				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	17 689	17 689	670	
		Fonds commercial (1)	AI	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	203 458	180 288	23 170	28 682
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	9 000	9 000		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				2 175
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	38 654		38 654	32 654
	TOTAL (II)		BJ	BK	268 801	206 977	61 824	64 182
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	895 159	11 680	883 479	915 931
		Autres créances (3)	BZ	CA	348 175		348 175	269 920
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	31 879		31 879	135 147
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 930		2 930	2 578	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 278 143	11 680	1 266 463	1 323 575	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 546 944	218 657	1 328 287	1 387 757	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *								
Immobiliations								
			Stocks :			Créances :		

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise SAS 360 DEGRES SERVICES				Néant ☐	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100 000.....)	DA		100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		211 490	211 490
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			(139 490)
	Report à nouveau	DH		(76 627)	520
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		(127 543)	62 343
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		117 320	244 863
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		119 000	121 780
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		119 000	121 780
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		117 609	26 422
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		26 000	170 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		518 670	394 196
	Dettes fiscales et sociales	DY		424 491	427 924
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		5 197	2 572
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		1 091 966	1 021 114
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE		1 328 287	1 387 757
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	{ Ecart de réévaluation libre	1D			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G		1 091 966	1 021 114
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		117 609	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 360 DEGRES SERVICES						Néant ☐			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	3 560 274	FI		FI	3 560 274	3 335 021	
		FJ	3 560 274	FK		FL	3 560 274	3 335 021	
	Chiffres d'affaires nets *								
	Production stockée *								
	Production immobilisée *								
	Subventions d'exploitation					FO	22 198		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	135 779	90 597	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 643	7 910	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 720 895	3 433 528		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 047 429	1 748 083	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	63 941	39 035	
	Salaires et traitements *					FY	1 103 002	1 062 150	
	Charges sociales (10)					FZ	405 627	364 035	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	15 184	29 968	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		11 680
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	132 999	70 302
	Autres charges (12)					GE	12 357	32 812	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 780 540	3 358 065	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(59 645)	75 464	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GI				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	906		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 657	2 637	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	3 563	2 637	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	755	6 876	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	755	6 876		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 808	(4 240)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(56 837)	71 224		

Désignation de l'entreprise SAS 360 DEGRES SERVICES				Néant ☐			
				Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 250		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		21 900	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 250	21 900	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	70 798	9 156	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 157	21 625	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	71 955	30 781	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(70 705)	(8 881)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				IK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 725 708	3 458 065	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 853 251	3 395 721	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(127 543)	62 343	
REVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		II			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		2 582	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		1	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1		13 361	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	61		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Immobilisations cédées : Valeur nette comptable & Prix de cession				1 157			
Amendes et pénalités				36 949			
Redressements social et fiscal				33 850			
Reprise dette					1 250		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire
(article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 360 DEGRES SERVICES**

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	17 689	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Com posants]	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui [Dont Com posants]	MI		KM		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com posants] M2		KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com posants] M3		KS		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	45 050	KW		KX
		Matériel de transport *		KY	115 243	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	36 508	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	196 800	LO		LP	10 158	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
		Autres participations	8U	9 000	8V		8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	34 829	1U		1V	10 600	
TOTAL IV		1Q	43 829	1R		1S	10 600	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OG	258 318	OH		OJ	20 758	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	17 689	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN	45 050	MO
		Matériel de transport	IV		MP	3 500	MQ	121 901	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	36 508	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	3 500	NH	203 458	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		O0		M7		O0
		Autres participations	IO		OX		OY	9 000	OZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	6 775	2F	38 654	2G	
TOTAL IV		13		NJ	6 775	NK	47 654	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		14		O0	10 275	O0	268 801	O0	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 360 DEGRES SERVICES**Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	17 019	PF	670	PG		PH	17 689
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	39 145	QE	2 725	QF		QG	41 870
	immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	108 069	QI	7 350	QJ	2 343	QK
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	20 903	QM	4 439	QN		QO	25 343
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	168 118	QV	14 514	QW	2 343	QX	180 288
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	185 136	ØP	15 184	ØQ	2 343	ØR	197 977

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et in form mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS 360 DEGRES SERVICES**

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 35 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 360 DEGRES SERVICES										Néant ☐	
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	38 654	UV		UW		38 654	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	4 558		4 558				
	Autres créances clients			UX	890 602		890 602				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constatée)			UO							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	32		32				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	77 869		77 869				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	245 470		245 470				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	24 803		24 803				
	Charges constatées d'avance			VS	2 930		2 930				
	TOTAUX			VT	1 284 918	VU	1 246 265	VV	38 654		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	4 600							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	6 775							
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	117 609		117 609					
	à plus d'1 an à l'origine		VII								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	518 670		518 670						
Personnel et comptes rattachés		8C	79 934		79 934						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	120 594		120 594						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	222 565		222 565					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 398		1 398					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	26 000		26 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 197		5 197						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 091 966	VZ	1 091 966						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	26 422							

Désignation de l'entreprise : SAS 360 DEGRES SERVICES						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2016	
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						
			de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.O.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	4 599		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	35 805		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7	
Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme							
		- Plus-values soumises au régime des fusions							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.O.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
TOTAL I								WR	54 310
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)									
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 209C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	Zone franche urbaine-TI (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RESULTAT FISCAL								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	
						déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RESULTAT FISCAL						BENEFICE(ligne XN) ou DEFICIT(reportable en avant (ligne XO)		XN	0
								XO	173 319

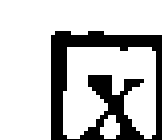
Désignation de l'entreprise SAS 360 DEGRES SERVICES		Néant ☐	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	243 412	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	243 412	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	243 412	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	110 993	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour risques et charges	8Z	9A	37 742
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
Cf. état 2058B-Détail des charges à payer	9P	4 599	9R 4 370
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	4 599	YO 42 112
	↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2017

Désignation de l'entreprise : SAS 360 DEGRES SERVICES										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	520	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	62 343		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE	(139 490)		Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	(76 627)		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(76 627)				
TOTAL II										ZH	(76 627)
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	1 093 215		893 607				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété)	J8	178 736	XQ	249 736		173 773				
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	449 605		352 382				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	254 874		328 321				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	2 047 429		1 748 083				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	41 878		9 960				
IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	Z5		9Z	22 063		29 075				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	63 941		39 035				
	T.V.A.			YY	662 084		616 084				
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée			YZ	373 111		327 104				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			OB	1 022 194						
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2016) *			OS							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			YP	34		31				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés) : 1			RL							
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			ZK	2,00 %		2,00 %				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(173 319)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JJ	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 9 8 9 2 3 7 4 7 0 0 0 1 4					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats sont l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032 (et dans le notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 360 DEGRES SERVICES**Néant ☐**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	LICENCES LOGICIELS				
	2	MATERIEL DE TRAN 26/12/2014	3 500	2 343		1 157
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réévaluées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 16%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2		(1 157)	(1 157)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

* MDRI A : plus ou moins-value nette à court terme, total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)

(1 157)

* MDRI B : plus ou moins-value nette à long terme, total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)

(A)

(B)

(C) (Cumulation par taxes)

(C)

* MDRI C : autres plus-values taxables à 19% (11)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

du Code général des impôts					Désignation de l'entreprise : SAS 360 DEGRES SERVICES	Néant ☐
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à IIR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
	N - 9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 360 DEGRES SERVICES**

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a series-0 bis du CGI) ③.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a series-0 du CGI) ④.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 360 DEGRES SERVICES					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SAS 360 DEGRES SERVICES		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016	
		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
SAS Groupe PETIT FORESTIER		498923747	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		3 560 274
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		22 198
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		2 643
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM		3 585 115
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		1 797 693
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		60 733
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		12 357
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		1 157
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ		1 871 941
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 713 174
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA		1 713 174
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		3 560 274
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 34738186500067

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 360 DEGRES SERVICES

ADRESSE (voie) 107 BLVD RASPAILL

CODE POSTAL 75006

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination ALP

N° SIREN (si société établie en France) 501253090 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100 000

Adresse : N° 107 Voie Boulevard Raspail

Code postal 75006 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital)☒ 1
0

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 34738186500067

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 360 DEGRES SERVICES

ADRESSE (voie) 107 BLVD RASPAIL

CODE POSTAL 75006

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SAS Dénomination 360 MEDEX

N° SIREN (si société établie en France) 534449970

% de détention 30,00

Adresse : N° 2 Voie BIS RUE DE L'ILE DE FRANCE

Code postal 94460

Commune VALENTON

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Produits à recevoir		28 580
Autres créances clients		2 938
<i>Clients, factures à établir</i>	2 938	
Autres créances		25 642
<i>Fsseurs avoirs à recevoir</i>	4 025	
<i>Intérêts courus à percevoir</i>	6 617	
<i>Produits à recevoir</i>	15 000	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Charges à payer		164 860
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		35 458
<i>Fournis, fact non parvenues</i>	<i>35 458</i>	
Dettes fiscales et sociales		128 188
<i>Dettes prov. pour congés payés</i>	<i>76 132</i>	
<i>Dettes prov repos compensateur</i>	<i>1 712</i>	
<i>Chges sociales repos cpsateur</i>	<i>784</i>	
<i>Prov chges sociales s/Cgés Pay</i>	<i>34 861</i>	
<i>AGEFIPH</i>	<i>484</i>	
<i>Organisme, Ftion Pfnelle</i>	<i>1 082</i>	
<i>Organisme, Effort Cstion</i>	<i>4 784</i>	
<i>Organisme, Taxe Apprentissage</i>	<i>6 951</i>	
<i>Cbution Economiq Territoriale</i>	<i>1 398</i>	
Autres dettes		1 214
<i>Clients, avoirs à établir</i>	<i>1 214</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2016
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 930
Divers charges		2 930	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 930

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 360 DEGRES SERVICES	34738186500067	4941B
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
107 BLVD RASPAIL		
75006 PARIS		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	(1 157)
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Exercice clos au 31 décembre 2016

(CGI, ann.III, art. 38-II, 2ème al.)

Liste des filiales et participations

- Etat 2059 G annexé

Dérogations aux prescriptions comptables

- Néant

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels

Les comptes présentés couvrent la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Depuis le 1er janvier 2016, la société 360 DEGRES SERVICES appartient à un nouveau groupe fiscal intégré.

La société mère de ce groupe est la SAS GROUPE PETIT FORESTIER,
sise, 11, route de Tremblay 93420 VILLEPINTE,
N° SIRET : 498 923 747 00014.

Il s'agit donc de son premier exercice d'intégration fiscale avec ce groupe.

Au titre de 2016

Adresse : 107 BLVD RASPAIL

75006 PARIS

N° SIREN de la société tête de groupe : 498923747

Activité : TSPT CARACTERE MEDICAL Code activité : 4941B

Déclarant Nom du signataire Lionel PLESSY

Qualité du signataire **Président**

A Paris

Le 27042017

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALAIRES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)



³ Cf. l. 55 du BOI-BIC-BICI-10-150-20.

III - CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	57 974
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.	10	57 974
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	57 974

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> - le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif - zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD

³ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



N° 2069-RCI-SD
(2017)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2016

An titre de l'année civile 2016

Dénomination de l'entreprise	SAS SAS 360 DEGRES SERVICES	N° Siren : 347381865
Adresse	107 BLVD RASPAIL	75006 PARIS

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES * ☒ PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	SAS Groupe PETIT FORESTIER	N° Siren : 498923747
Adresse	107 Boulevard Raspail	75006 PARIS

Crédit d'impôt	Montant
----------------	---------

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	57 974

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémun. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Dont préfinancement

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois



Liberté, Égalité, Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

N° 2058 ER 2017

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS 360 DEGRES SERVICES**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE DE PARIS 6EME N.DAME DES CHAMPS
9 PLACE SAINT SULPICE**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

75292 PARIS CEDEX 06

SIRET Société intégrée : **34738186500067**

Exercice ouvert le : **01012016** clos le : **31122016**

Néant * ☐

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB		173 319
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI)	CH			CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)				CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX			CY		173 319
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ			DA		173 319

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%(4)	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%(4)						
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus et moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS-TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19%	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15%			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EO-EE) taux de 0%					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19% (art 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevenant avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(5) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cédées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 360 DEGRES SERVICES**
N° SIRET : 34738186500067
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE DE PARIS 6EME N.DAME DES CHAMPS**
9 PLACE SAINT SULPICE
75292 PARIS CEDEX 06

Exercice ouvert le : **01/01/2016**

clos le : **31/12/2016**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 14 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 14 du CGI)	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6	(173 319)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10	
Réévaluations libres 11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13	(173 319)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 360 DEGRES SERVICES**

N° SIRET : **34738186500067**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE DE PARIS 6EME N.DAME DES CHAMPS
9 PLACE SAINT SULPICE**

Néant ☐ *

75292 PARIS CEDEX 06

Exercice ouvert le : **01012016**

clos le : **31122016**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	54 310
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	54 310

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	100 086
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance au groupe	EX	
Plus-values nettes à long terme	EY	
• imposées au taux de 19 %	E6	
• imposées au taux de 15 %	EZ	
• imposées au taux de 0 %	E7	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E8	
• imputées sur les déficits antérieurs	I9	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II F1 227 629

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	173 319
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	173 319

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME
COMME SI LA SOCIETE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 360 DEGRES SERVICES**

Néant ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

**SIE DE PARIS 6EME N.DAME DES CHAMPS
9 PLACE SAINT SULPICE**

75292 PARIS CEDEX 06

Exercice ouvert le : **01012016**

clos le : **31122016**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	243 412
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	243 412
Déficits nés au titre de l'exercice	I18	173 319
Total des déficits restant à reporter	I19	416 731

(1) Report de la ligne I19 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies ou cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme différentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

360° SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 €
107, Boulevard Raspail
75006 Paris
RCS PARIS : 347 381 865

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile-de-France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

360° SERVICES

Exercice clos le 31 décembre 2016

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée **360° SERVICES**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la Société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

.../...

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2017

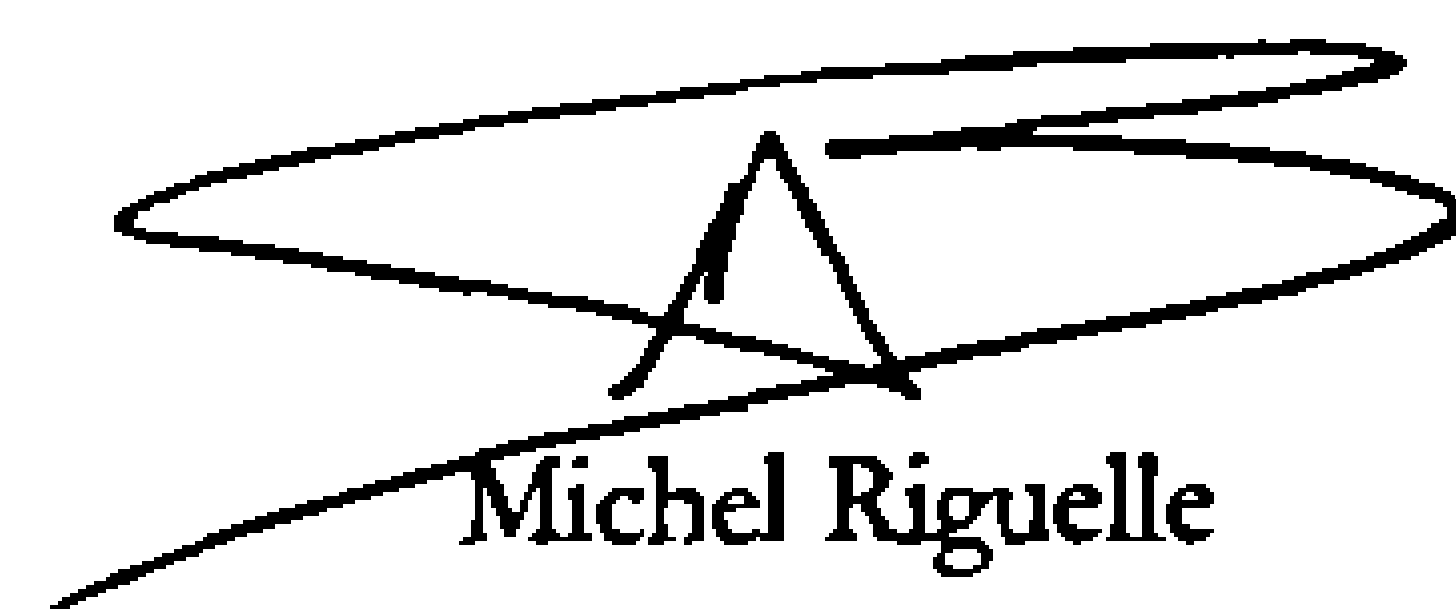
Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton international



Olivier Bochet
Associé



Michel Riguelle
Associé

Comptes Annuels

SAS 360 DEGRES SERVICES
107 BLVD RASPAIL

75006 PARIS

Bilan du 01/01/2016 au 31/12/2016
Durée 12 mois

No SIRET 34738186500067
Code NAF 4941B

Document établi par :

Cabinet REGI
4 Rue de Saint Pétersbourg
75008 PARIS

Tel. 01 44 70 73 00

Fax. 01 44 70 02 05

Siret 30081758200046

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

Brut

Amort. et Dépréc.

Net

Net

Capital souscrit non appelé (1)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions brevets droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Avances et acomptes

17 689

17 689

670

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains

Constructions

Installations techniques, mat. et outillage indus.

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Avances et acomptes

203 458

180 288

23 170

28 682

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

Participations évaluées selon mise en équival.

Autres participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

9 000

9 000

38 654

38 654

2 175

32 654

TOTAL (II)

268 801

206 977

61 824

64 182

STOCKS ET EN-COURS

Matières premières, approvisionnements

En-cours de production de biens

En-cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et Acomptes versés sur commandes

CREANCES (3)

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

Capital souscrit appelé, non versé

895 159

11 680

883 479

915 931

348 175

348 175

269 920

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

DISPONIBILITES

31 879

31 879

135 147

Charges constatées d'avance

2 930

2 930

2 578

TOTAL (III)

1 278 143

11 680

1 266 463

1 323 575

Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)

Primes de remboursement des obligations (V)

Ecart de conversion actif (VI)

TOTAL ACTIF (I à VI)

1 546 944

218 657

1 328 287

1 387 757

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

2 175

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

Capitaux Propres

Autres fonds propres

Provisions

DETTES (1)

Capital social ou individuel
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...
Ecart de réévaluation

RESERVES

Réserve légale
Réserves statutaires ou contractuelles
Réserves réglementées
Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement
Provisions réglementées

Total des capitaux propres

Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

Total des autres fonds propres

Provisions pour risques
Provisions pour charges

Total des provisions

DETTES FINANCIERES

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)
Emprunts et dettes financières divers
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DETTES D'EXPLOITATION

Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales

DETTES DIVERSES

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

Produits constatés d'avance (1)

Total des dettes

Ecart de conversion passif

TOTAL PASSIF

(127 542,75)

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 000	3 558 274	3 560 274	3 335 021
	Montant net du chiffre d'affaires	2 000	3 558 274	3 560 274	3 335 021
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			22 198	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			135 779	90 597
	Autres produits			2 643	7 910
Total des produits d'exploitation (1)				3 720 895	3 433 528
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 047 429	1 748 083
	Impôts, taxes et versements assimilés			63 941	39 035
	Salaires et traitements			1 103 002	1 062 150
	Charges sociales du personnel			405 627	364 035
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			15 184	29 968
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				11 680
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			132 999	70 302
	Autres charges			12 357	32 812
Total des charges d'exploitation (2)				3 780 540	3 358 065
RESULTAT D'EXPLOITATION				(59 645)	75 464

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

	RESULTAT D'EXPLOITATION	(59 645)	75 464
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	906 2 657	2 637
	Total des produits financiers	3 563	2 637
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	755	6 876
	Total des charges financières	755	6 876
	RESULTAT FINANCIER	2 808	(4 240)
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(56 837)	71 224
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 250	21 900
	Total des produits exceptionnels	1 250	21 900
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	70 798 1 157	9 156 21 625
	Total des charges exceptionnelles	71 955	30 781
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(70 705)	(8 881)
	PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	3 725 708 3 853 251	3 458 065 3 395 721
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(127 543)	62 343
	(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées		2 582 1

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2016

Notes N°	Sommaire	Informations	
		Produites	
	1. REGLES ET METHODES COMPTABLES		
1 - 2	Principes comptables	X	
3 - 4	Informations complémentaires	X	
	2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AUX COMPTES DE RESULTAT		
5	Etat de l'actif immobilisé	X	
6	Etat des amortissements	X	
7	Etat des provisions	X	
8	Etat des échéances, créances et des dettes	X	
	Informations et commentaires sur :		
	1. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		NS
	2. Provision spéciale de réévaluation		NA
	3. Frais d'établissement		NA
	4. Frais de recherche appliquée et de développement		NA
	5. Fonds commercial		NA
	6. Intérêts immobilisés		NA
	7. Intérêts sur éléments actif circulant		NA
	8. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		NA
	9. Avances aux dirigeants		NA
9	10. Produits à recevoir	X	
10	11. Charges à payer	X	
11	12. Charges et Produits constatés d'avance	X	
	13. Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
12	14. Variations des capitaux propres	X	
	15. Parts bénéficiaires		NA
	3. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
13	Liste des filiales et participations	X	
	Crédit-bail	X	
14	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	X	
15	Engagements financiers	X	
	Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
	Effectif moyen		NS
	Idendité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société		NA

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

(Code de commerce, article L 123-195 modifié par le décret n° 2015-903 du 25 juillet 2015)

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, telles que prévues par le code de commerce (art L123-12 et suivants et R123-172 à R123-208) et par le PCG (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 et modifié par le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 328 287 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 3 725 708 euros et un total charges de 3 853 251 euros, dégageant ainsi un résultat de -127 543 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2016 et finit le 31/12/2016.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Seules sont exprimées les valeurs significatives.

Les principales méthodes utilisées sont :

Méthode de comptabilisation des actifs immobilisés

Les immobilisations sont inscrites en comptabilité conformément aux dispositions du règlement CRC numéro 2004-06 sur les actifs applicables depuis le 1er janvier 2005.

Notamment :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens et selon les règles définies par le règlement CRC numéro 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs, applicables depuis le 1er janvier 2005.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les durées d'amortissement pratiquées par la société peuvent ainsi se résumer :

- Licences et logiciels	1 à 2 ans
- Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans
- Matériel	4 ans
- Matériel de transport	3 à 4 ans
- Mobilier et matériel de bureau	1 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations :

"360° SERVICES" détient une participation de 30% dans le capital de la SAS "360 MEDEX" pour une valeur de 9 000 euros.

La société 360° SERVICES n'a plus d'activité avec sa filiale.

Cette participation a été provisionnée intégralement

Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations Complémentaires

Etat exprimé en euros

Indemnités de fin de carrière

A leur départ à la retraite, les salariés de la société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective des "Transports routiers".

La société n'ayant pas opté pour la méthode préférentielle qui consiste à provisionner les indemnités de fin de carrière, ces dernières sont indiquées en engagement hors bilan.

Le montant total, charges comprises, des engagements de l'entreprise, dans le seul cadre "du départ en retraite" du salarié s'élève à 22 596 euros.

Les critères de calcul retenus au 31/12/2016 sont les suivants :

- Départ volontaire du salarié,
- Age estimé de la retraite : 63 ans,
- Rotation "moyenne",
- Taux d'actualisation retenu : 2,25 %,
- Progression des salaires : 1 %,
- Taux de charges patronales : 49 %.

Comptabilisation du résultat net de l'exercice 2012 :

L'assemblée Générale des actionnaires tenue le 28 juin 2013 a refusé d'approuver les comptes de l'exercice 2012.

En conséquence, conformément aux prescriptions de la CNCC, le déficit de l'exercice 2012, n'ayant pas été affecté, a été comptabilisé à un compte particulier de réserve dénommé "Résultat 2012 non approuvé".

Par décision du 9 juin 2016, cette imputation a été modifiée.

Provision pour risques :

A la clôture de l'exercice, elle s'élève à 119 000 €. Cette provision sert à couvrir un éventuel risque d'exploitation.

Informations Complémentaires

Etat exprimé en euros

Credit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE):

Ce crédit d'impôt est calculé sur la base des salaires individuels annuels ne dépassant pas 2.5 fois le SMIC horaire, pour une durée normale de travail de 1 820 heures par an. Son taux est de 6% en 2016.

Il s'enregistre comptablement en diminution de la masse salariale, il n'est pas imposable.

Cette créance de l'Etat s'impute sur l'impôt sur les sociétés ou est restituable.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers des investissements et l'amélioration du fonds de roulement.

Intégration fiscale :

Les comptes présentés couvrent la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Depuis le 1er janvier 2016, la société "360° Services" appartient à un nouveau groupe fiscal intégré.

La société mère de ce groupe est la SAS "GROUPE PETIT FORESTIER", sise 11 route de Tremblay 93420 VILLEPINTE.

Immatriculation au SIRET : 498 923 747 00014

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

INCORPORELLES

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2016
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
17 689					17 689
17 689					17 689

CORPORELLES

Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal. agencé aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels					
Instal., agencement, aménagement divers	45 050				45 050
Matériel de transport	115 243	10 158		3 500	121 901
Matériel de bureau, mobilier	36 508				36 508
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	196 800	10 158		3 500	203 458

FINANCIERES

Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	9 000				9 000
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	34 829	10 600		6 775	38 654
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43 829	10 600		6 775	47 654

TOTAL

258 318

20 758

10 275

268 801

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2016		
			Dotations	Diminutions			
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	17 019	670		17 689		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 019	670		17 689		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	39 145	2 725		41 870		
	Matériel de transport	108 069	7 350	2 343	113 076		
	Matériel de bureau, mobilier	20 903	4 439		25 343		
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	168 118	14 514	2 343	180 288		
TOTAL		185 136	15 184	2 343	197 977		
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
		Dotations			Reprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
		Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice

Augmentations

Diminutions

31/12/2016

PROVISIONS REGLEMEENTEES

Reconstruction gisements miniers et pétroliers

Provisions pour investissement

Provisions pour hausse des prix

Provisions pour amortissements dérogatoires

Provisions fiscales pour prêts d'installation

Provisions autres

PROVISIONS REGLEMEENTEES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Pour litiges

Pour garanties données aux clients

Pour pertes sur marchés à terme

Pour amendes et pénalités

Pour pertes de change

Pour pensions et obligations similaires

Pour impôts

Pour renouvellement des immobilisations

Provisions pour gros entretien et grandes révisions

Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer

Autres

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Sur immobilisations { incorporelles
corporelles
des titres mis en équivalence
titres de participation
autres immo. financières

Sur stocks et en-cours

Sur comptes clients

Autres

PROVISIONS POUR DEPRECIATION

TOTAL GENERAL

Dont dotations
et reprises

- d'exploitation

- financières

- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

CREANCES

Etat exprimé en euros

31/12/2016

1 an au plus

plus d'1 an

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

38 654

38 654

Clients douteux ou litigieux

4 558

4 558

Autres créances clients

890 602

890 602

Créances représentatives des titres prêtés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

32

32

Impôts sur les bénéfices

Taxes sur la valeur ajoutée

77 869

77 869

Autres impôts, taxes versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

245 470

245 470

Débiteurs divers

24 803

24 803

Charges constatées d'avances

2 930

2 930

TOTAL DES CREANCES

1 284 918

1 246 265

38 654

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

4 600

(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice

6 775

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

DETTES

31/12/2016

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

Emprunts obligataires convertibles (1)

Autres emprunts obligataires (1)

Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)

117 609

117 609

Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

Fournisseurs et comptes rattachés

518 670

518 670

Personnel et comptes rattachés

79 934

79 934

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

120 594

120 594

Impôts sur les bénéfices

Taxes sur la valeur ajoutée

222 565

222 565

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

1 398

1 398

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés (2)

26 000

26 000

Autres dettes

5 197

5 197

Dette représentative de titres empruntés

Produits constatés d'avance

TOTAL DES DETTES

1 091 966

1 091 966

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

26 422

(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Produits à recevoir		28 580
Autres créances clients		2 938
<i>Clients, factures à établir</i>	2 938	
Autres créances		25 642
<i>Fsseurs avoirs à recevoir</i>	4 025	
<i>Intérêts courus à percevoir</i>	6 617	
<i>Produits à recevoir</i>	15 000	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Charges à payer		164 860
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		35 458
<i>Fournis, fact non parvenues</i>	<i>35 458</i>	
Dettes fiscales et sociales		128 188
<i>Dettes prov. pour congés payés</i>	<i>76 132</i>	
<i>Dettes prov repos compensateur</i>	<i>1 712</i>	
<i>Chges sociales repos cpsateur</i>	<i>784</i>	
<i>Prov chges sociales s/Cgés Pay</i>	<i>34 861</i>	
<i>AGEFIPH</i>	<i>484</i>	
<i>Organisme, Ftion Pfnelle</i>	<i>1 082</i>	
<i>Organisme, Effort Cstion</i>	<i>4 784</i>	
<i>Organisme, Taxe Apprentissage</i>	<i>6 951</i>	
<i>Cbution Economiq Territoriale</i>	<i>1 398</i>	
Autres dettes		1 214
<i>Clients, avoirs à établir</i>	<i>1 214</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

2 930

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL**2 930**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2015	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2016
Capital social	100 000				100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	211 490				211 490
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	10 000				10 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	(139 490)	139 490			
Report à nouveau	520	(77 147)			(76 627)
Résultat de l'exercice	62 343	(62 343)		(127 543)	(127 543)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	244 863			(127 543)	117 320

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 244 863

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 244 863

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (127 543)

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

2. Participations (10 à 50 %)

SAS 360 MEDEX
2B RUE DE L'ILE DE FRANCE 94460 VALENTON

30,00

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Valeur d'acquisition des titres : 9 000 €

Le premier exercice de la SAS 360 MEDEX a clôturé le 31/12/2012.

Au 31 décembre 2012, ces titres ont été provisionnés à 100%, soit 9 000€.

Comptes non communiqués.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/12/2016

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Effort construction (base 4 599)	1 533
	Autres	
	Déficits reportables (base 243 412)	81 137
	Provision dépréciation titres MEDEX (base 9 000)	3 000
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		85 670

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagements de retraite	22 596	
	22 596	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (I)	22 596	
(I) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		